



INCLURE LE HANDICAP DANS LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

PROGRAMME DE FORMATION BUS19



PUBLIC CONCERNÉ

Responsable RH, responsable d'entreprise.



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

14 heures



TARIF INTER

1 120,00 €



TARIF INTRA

Nous consulter



MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

Support de cours, salle et équipement informatique mis à disposition. Plateforme de visioconférence pour les cours à distance. Evaluation des besoins en amont de la formation et adaptation du programme aux attentes. Alternance d'exercices pratiques corrigés, de questionnaires.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs disposant d'une d'expérience minimum de 5 ans sur la thématique enseignée.



MODALITÉ D'ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle en fin de bilan. Cette attestation valide le niveau de progression et les acquis.



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires ou les solutions alternatives.

Délai minimum d'accès à la formation de 15 jours à partir de confirmation du financement.



OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique sur le management des employés handicapés
- Améliorer la recherche, le recrutement et l'intégration des personnes handicapées
- Identifier les spécificités et les non spécificités des handicapés
- Impliquer le personnel et le management dans l'intégration des handicapés



PROGRAMME

MODULE 1 : LES OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- L'emploi des personnes handicapées
- La signature d'un accord de branche, de groupe ou d'entreprise agréé de mise en œuvre
- La contribution financière annuelle pour bénéficiaire manquant.
- La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés ? (DOETH)
- Le contenu de la loi
- Les Indications
- Les contraintes et opportunités

MODULE 2 : L'INCLUSION DE PERSONNES HANDICAPÉES

- Etablir son autodiagnostic
- La GRH adaptée et les ressources pour accompagner les collaborateurs
- Maintenir l'emploi, recruter
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs
- Adapter et aménager le poste et les conditions de travail

MODULE 3 : LE RÔLE ET LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

- L'obligation pour les + de 250 salariés
- L'intérêt pour les entreprises de toutes tailles
- Organiser l'accueil d'un travailleur handicapé
- Mobiliser l'équipe
- Organiser un suivi

MODULE 4 : LES SERVICES ET LES AIDES

- Les déductions
- Les outils et les ressources
- L'eco systèmes des opérateurs et les contacts
- Les acteurs
- Les actions possibles

Évaluation : QCM, cas pratiques